

Le 12 septembre 2005.

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

Bape,

A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat
de la commission,
575 rue St-Amable, b. 2.10
Québec
GIR 6A6

Mon opinion sur le projet du tronçon Jean Leman

Voici mon opinion sur le projet de prolongement de l'autoroute 30 au sud de St-Constant, projet du tronçon Jean Leman entre l'autoroute 15 et la présente autoroute 30.

Le MTQ a scindé le projet, néanmoins, ce projet doit être évalué dans son ensemble, c'est-à-dire que l'autoroute 30 dans le sud et le tronçon Jean Leman fait parti d'un tout.

Lors des audiences publiques en 2002, la conclusion aurait pu être tout autre si les commissaires avaient tenu compte d'un prolongement au niveau du tronçon Jean Leman.

Donc, je demande que l'étude sur le projet en entier, étant donné que les études n'étaient pas complétées en 2002 pour le tracé sud qui aura beaucoup d'impacts sur l'environnement et la qualité de vie pour moi et tous les citoyens vivants à proximité de la zone agricole. Les études n'étant pas complétées, nous ne pouvions pas intervenir lors des audiences de 2002.

J'espère que ce projet ne sera pas autorisé parce qu'il y a le tracé nord sur la route 132 qui a fait l'objet de toutes les études nécessaires à la réalisation de l'autoroute 30.

Mme M. Minéault